

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

## EXPEDITION

Dressé par

*Maître Matthieu GOBIN*

Le 10 Octobre 2023

**SCP Jérôme BOZZOLI & Matthieu GOBIN**  
Commissaires de Justice Associés près la Cour d'appel d'ORLEANS  
(Huissiers de Justice)

1 b Rue Albert Serin-Moulin - BP 25 - 45150 JARGEAU

☎ 02.38.59.70.62 - ☎ 02.38.59.80.32

Bureau annexe : 35 Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN

☎ 02.38.76.53.71 - ☎ 02.38.76.53.20

Caisse des Dépôts et Consignations 40031 00001 0000143001K 19

Site Internet : [www.bozzoli-gobin.fr](http://www.bozzoli-gobin.fr)

E-mail : [huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)

**SCP Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN**  
**Commissaires de Justice associés près la Cour d'appel d'Orléans**  
**(Huissiers de Justice)**

1 b Rue Albert Serin Moulin - BP 25 - 45150 JARGEAU

☎ 02.38.59.70.62 - 📠 02.38.59.80.32

huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr

Site Internet : <https://www.bozzoli-gobin.fr>

Caisse des Dépôts et Consignations 40031 00001 0000143001K 19

Bureau annexe : 35 Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN

☎ 02.38.76.53.71 - 📠 02.38.76.53.20

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le dix octobre**

**A la requête de :**

SASU FERTE SAINT AUBIN PV, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000,00 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro B 883 784 878, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller à 06560 VALBONNE, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, la SAS TSE, société par actions simplifiée au capital de 2.620.670,32 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro B 819 466 756, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller à 06560 VALBONNE,

**Il m'a été préalablement exposé par Madame Améboé ASSOGBAVI, Chargée d'Autorisations au sein de l'établissement secondaire de la SAS TSE avant siège sis 7 Rue Georges Charpak à 38300 BOURGOIN-JALLIEU :**

« Que la société FERTE SAINT AUBIN PV a pour projet d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain sis Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN.

Que cette implantation fait l'objet d'une enquête publique préalable du lundi 25 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17 heures 30 minutes inclus.

Qu'afin de préserver les droits et intérêts de la société requérante, elle me demande de constater l'affichage régulier de l'avis d'enquête publique tant sur le terrain sis Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN qu'en Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN, et de dresser procès-verbal de constat du tout. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Matthieu GOBIN, Commissaire de Justice associé (Huissier de Justice), membre de la SCP « Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN », titulaire d'un Office de Commissaire de

Justice à la résidence de JARGEAU (Loiret), y demeurant 1 b, Rue Albert Serin Moulin, soussigné,

Certifie avoir dressé un premier procès-verbal de constat d'affichage par acte de mon ministère en date du 06 septembre 2023 et un second procès-verbal de constat d'affichage par acte de mon ministère en date du 27 septembre 2023.

**J'ai procédé et constaté ce qui suit :**

### **DES CONSTATATIONS SUR SITE**

Je certifie m'être transporté ce jour à huit heures trente minutes, Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, j'ai pu dénombrer six panneaux d'affichage rectangulaires de l'avis de ladite enquête publique aux dimensions réglementaires, fixés sur des pieux en bois avec socles en béton implantés sur et/ou à proximité immédiate du terrain, visibles et lisibles de la voie publique.

### **DE LA LOCALISATION DES PANNEAUX**

Le premier panneau est localisé à proximité immédiate de l'entrée Nord du site, sur l'accotement Est de la Route Départementale 7 (**Photographies n° 1 et 2**).

Le second panneau est situé à l'entrée Ouest du Chemin de la Pommerise, sur l'accotement Est de la Route Départementale 2020 (**Photographies n° 3 et 4**).

Le troisième panneau est localisé sur l'accotement Sud du Chemin de la Pommerise, devant la Bergerie de la Petite Ferme (**Photographies n° 5 et 6**).

Le quatrième panneau est situé à l'entrée Est du Chemin de la Pommerise, sur l'accotement Ouest de la Route des Boistards (**Photographies n° 7 et 8**).

Le cinquième panneau est localisé à l'entrée Ouest du Chemin du Caillou Rouge, sur l'accotement Est de la Route Départementale 2020 (**Photographies n° 9 et 10**).

Le sixième panneau est localisé Chemin du Caillou Rouge, à approximativement mi-distance entre la Route Départementale 2020 à l'Ouest et la Route des Boistards à l'Est (**Photographies n° 11 et 12**).

### **DES MENTIONS SUR LES PANNEAUX**

Les six panneaux d'affichage comportent tous les mêmes inscriptions et sont conformes à la copie de l'avis d'enquête publique qui m'a été préalablement remise (**Photographies n° 2, 4, 6, 8, 10, 12**).

### **DES CONSTATATIONS EN MAIRIE (SERVICES TECHNIQUES)**

Je certifie m'être ensuite transporté ce jour à huit heures cinquante minutes, au siège des Services Techniques de la Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN sis 12 Allée de la Chavannerie à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, j'ai relevé que l'avis d'enquête

publique est placardé sur la façade vitrée Nord du bâtiment juste au Sud de l'entrée publique (Photographies n° 13 et 14).

### **DES CONSTATATIONS EN MAIRIE (HOTEL DE VILLE)**

Je certifie m'être enfin transporté ce jour à huit heures cinquante-cinq minutes, au siège de la Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN sis Place Charles de Gaulle à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, je note que l'avis d'enquête publique est placardé sur la baie vitrée Est de la façade Sud de l'Hôtel de Ville, juste au Nord de l'entrée publique (Photographies n° 15 et 16).

Afin de justifier et d'illustrer mes constatations, j'ai tiré seize photographies numérotées 1 à 16 qui resteront jointes au présent procès-verbal de constat pour en faire partie intégrante.

Mes opérations de constat terminées, je me suis retiré, et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Pièces jointes au présent procès-verbal de constat :

- 1) Copie de l'affichage.
- 2) Vue aérienne éditée depuis le service de cartographie en ligne de la société Google avec localisation des panneaux d'affichage.
- 3) Photographies n° 1 à 16.

**SOUS TOUTES RESERVES DONT ACTE.**

Le présent acte a été établi en treize feuillets.

Coût : Voir facture.

**Maître Matthieu GOBIN**



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, il sera procédé, pour une durée de 33 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 inclus, à une enquête publique préalable

-à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la société TSE FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTÉ SAINT-AUBIN, au lieu-dit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Ferté Saint- Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYGIER retraité .

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>
- sur support papier :  
En mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles :
- mairie de La Ferté Saint-Aubin :
  - Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
  - Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté Saint Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de La Ferté Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- par voie postale à l'adresse suivante : mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse)

- ou à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté Saint Aubin

Elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'État dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint- Aubin lors de permanences :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 04 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45,
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

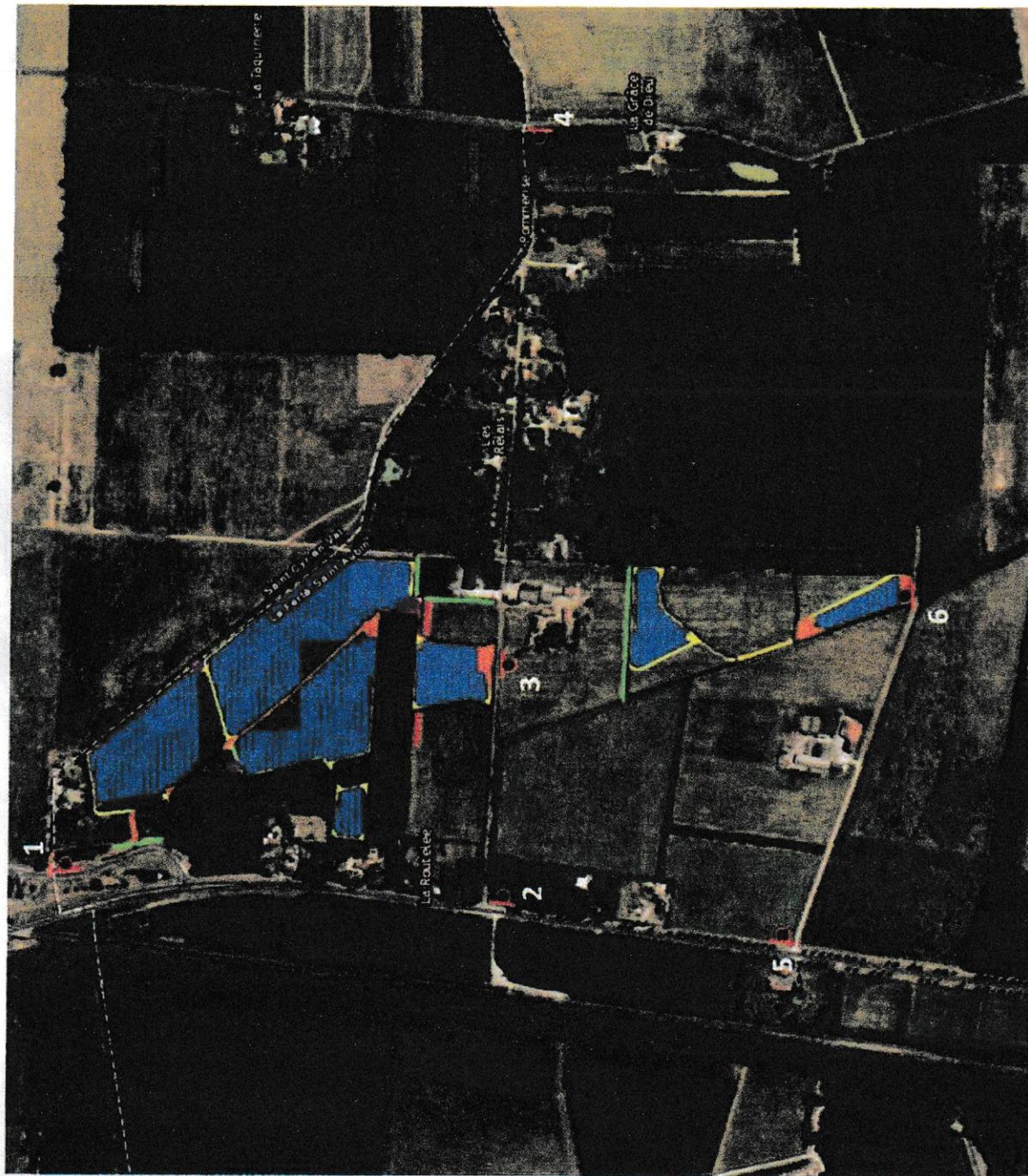
SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN  
Commissaires de Justice Associés  
1B Rue Serin Moulin  
45150 JARGEAU  
02 38 59 70 62  
[huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr).

Au terme de la procédure, la préfète est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TSE (55 allée Pierre Ziller Atlantis 2- Sophia Antipolis- 06560 VALBONNE, tél : 04 84 79 02 95) et à la CCPS (direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Chavannerie à la Ferté-Saint-Aubin 45240- courriel : [ccpsurbanisme@ccportedesologne.fr](mailto:ccpsurbanisme@ccportedesologne.fr)).



Pièce n°2

1. Entrée du site, sur bât existant, lieu-dit Les Relais
2. Entrée chemin de la Pommerise, face RD2020
3. Chemin de la Pommerise, devant la Bergerie de la Petite Ferme
4. Entrée chemin de la Pommerise, face route des Boistards
5. Entrée chemin du Caillou rouge, face RD2020
6. Chemin du Caillou rouge, à l'entrée du site
7. Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, place Charles de Gaulle
8. Services techniques, 12 Allée de la Chavannerie

SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN  
 Commissaires de Justice Associés  
 18 Rue Serin Moulin  
 45150 JARGEAU  
 02 38 59 70 62  
[huisriers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huisriers-loiret@bozzoli-gobin.fr)



15 Rue Saint-Aubin  
45150 JARGEAU  
02  
03 38 31 11 11  
missiers-les-Bois@st-aubin.fr

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'une application de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2023, il sera procédé, pour une durée de 20 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin du lundi 26 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 inclus, à une enquête publique préalable.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYOIER retraité.

Pendant le durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable.

sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

sur support papier : En mairie de La Ferté-Saint-Aubin, salle de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), et à la communauté de communes des Proves de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles.

Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15. Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté-Saint-Aubin et à la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin) aux heures d'ouverture au public.

Le public pourra compléter ses observations et propositions, directement sur le registre d'enquête à l'aide de formulaires non fournis, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [missiers-les-Bois@st-aubin.fr](mailto:missiers-les-Bois@st-aubin.fr).

Les observations et propositions émanant du public peuvent également être adressées :

par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), et à la communauté de communes des Proves de Sologne (CCPS) même adresse.

ou à l'adresse électronique suivante : [missiers-les-Bois@st-aubin.fr](mailto:missiers-les-Bois@st-aubin.fr).

Les enquêtes publiques (avis) sont en principe l'objet de l'enquête centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Elles sont inscrites au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>.

Le commissaire enquêteur reçoit les observations du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin lors de permanence :

- le lundi 26 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h30
- le vendredi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

Des résumés de rapport et des conclusions du commissaire enquêteur vous seront tenus à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin au siège de la CCPS et sur l'Internet, pendant un an, à l'adresse suivante : [missiers-les-Bois@st-aubin.fr](mailto:missiers-les-Bois@st-aubin.fr).

Au terme de la procédure, la préfecture est tenue de compléter pour accorder la délivrance du permis de construire. La CCPS sera chargée d'assurer la démolition de l'ouvrage si le projet est refusé en raison de la consultation du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TBE (55 allée Marie-Thérèse-Robin - Sochaux-Auxigny - 45660 VAL-BICHONNE - 04 84 78 02 85)
- et à la CCPS (siège social de la communauté rurale de Sologne - 12 allée de la Charrenière à La Ferté-Saint-Aubin - 45240 JOURNAL - [ccps@st-aubin.fr](mailto:ccps@st-aubin.fr) - [www.st-aubin.fr](http://www.st-aubin.fr))

2





5

18 Rue Serin Moulin  
45150 JARGEAU  
03 38 59 70 62

huissier @bozzoli-gobin.fr

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, au vu de l'application de l'article préliminaire du 24 juillet 2021, il sera procédé, pour une durée de 21 jours, sur le territoire de la commune de La Ferrière-Saint-Aubin du lundi 23 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 inclus, à une enquête publique préalable.

À la demande d'un permis de construire déposé par la société TSE FERTE SAINT-AUBIN (PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque et son sol sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, au sein de « Les Rabais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Ferrière-Saint-Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRUYER retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

- sur support papier :

En mairie de La Ferrière-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 243 La Ferrière-Saint-Aubin) et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles.

Mairie de La Ferrière-Saint-Aubin

Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un portail informatique, en mairie de La Ferrière-Saint-Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 243 La Ferrière-Saint-Aubin), aux horaires d'ouverture au public. Le public pourra consulter ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à l'aide de son mobile, côté et parqué par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de La Ferrière-Saint-Aubin.

Les observations et propositions formulées sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de La Ferrière-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 243 La Ferrière-Saint-Aubin, et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse).

- ou à l'adresse électronique suivante :

profil.avis@ccps-portsde-sologne.fr ou [profil.avis@ccps-portsde-sologne.fr](mailto:profil.avis@ccps-portsde-sologne.fr) ou par courriel en précisant l'objet de l'enquête : centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferrière-Saint-Aubin.

Elles seront consultées en vertu de la loi relative au droit d'accès à l'information et déposées au siège de l'enquête et collées à la connaissance du public, sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferrière-Saint-Aubin lors de permanences :

le lundi 23 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,  
le mercredi 4 octobre 2023 de 14h00 à 17h30,  
le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45,  
le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

Une réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi qu'il sera tenu à la disposition du public, en mairie de La Ferrière-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : [avis@ccps-portsde-sologne.fr](mailto:avis@ccps-portsde-sologne.fr)

Au terme de la procédure, le permis est délivré compétente pour accorder la demande du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet visant mise en compatibilité du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

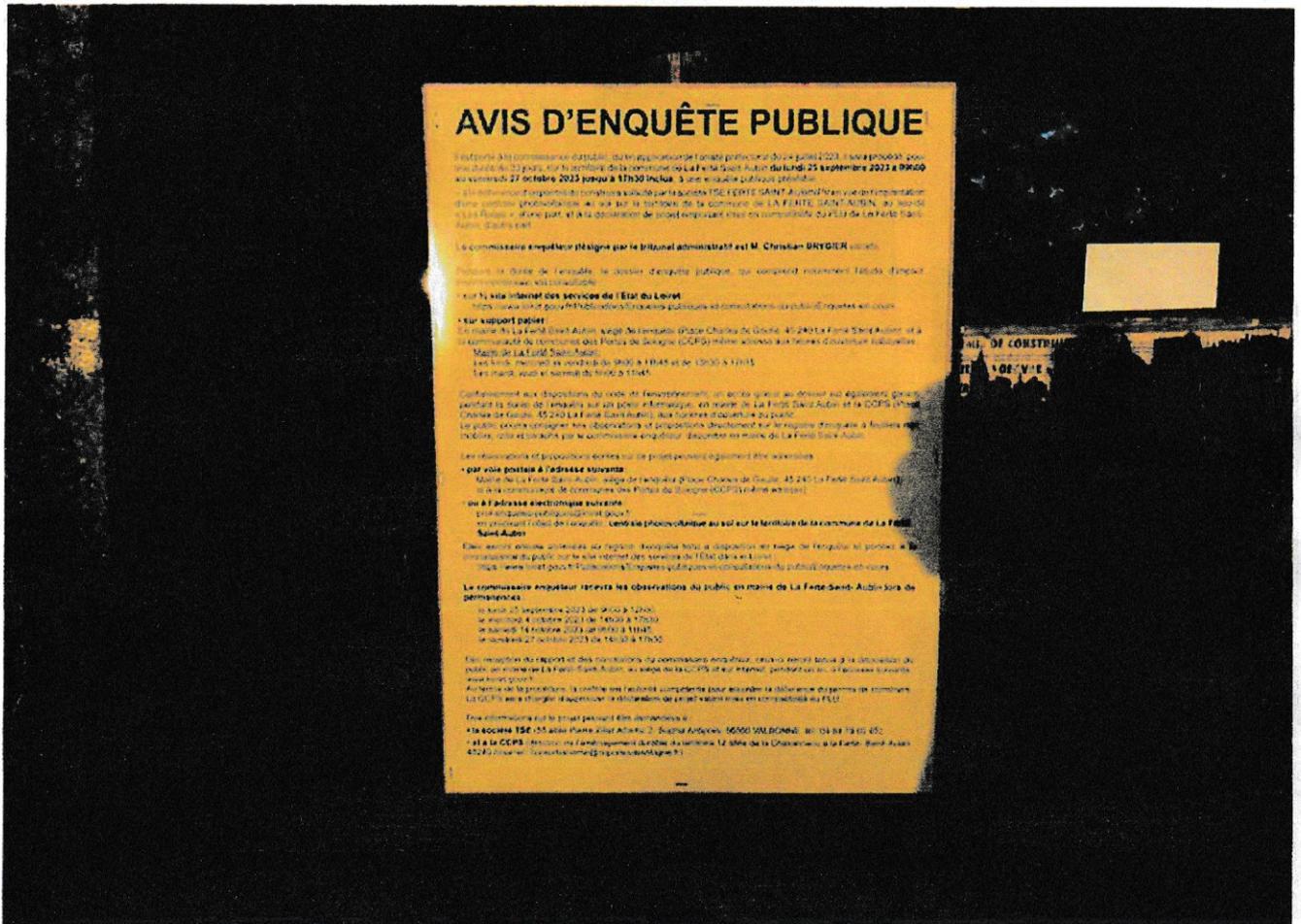
- la société TSE 150 place Pierre Zeller Alerme 2, Roches-Ardennoises 08500 VAILLONNE, tel : 04 84 76 03 90 ;  
- et à la CCPS (direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Chapellerie à La Ferrière-Saint-Aubin 45240 JARJEAU, [ccps@ccps-portsde-sologne.fr](mailto:ccps@ccps-portsde-sologne.fr)).

6



7

18 Rue Serin Moulin



8









15

Commissaires de Justice Associés  
18 Rue Serin Moulin  
45150 JARGEAU  
02 38 59 70 62  
huissiers-loiret@bozzoli-ga



16

### AVIS D'ENCLÈTE PUBLIQUE

Le Commissaire de Justice Associés, huissiers-loiret@bozzoli-ga, a l'honneur de vous annoncer que le mardi 21 septembre 2023 à 14 heures, il procédera à la vente publique de l'immeuble ci-dessous désigné, sis à Jargeau (45150), appartenant à M. et Mme [Nom], en l'état de division.

**La dénomination de l'immeuble est la suivante :**  
1° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1000, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

2° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1001, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

3° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1002, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

4° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1003, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

5° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1004, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

6° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1005, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

7° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1006, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

8° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1007, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

9° Une parcelle de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ, cadastrée au plan de section de 1985, n° 1008, sise au lieu-dit [Lieu-dit], commune de Jargeau (45150).

